



## LES BERNACHES DU CANADA AU LAC BLANC (2 de 3) DES SOLUTIONS

BULLETIN D'INFORMATION 2022 – numéro 9

Nous l'avons vu dans le précédent communiqué : la présence grandissante des bernaches du Canada au lac Blanc apporte son lot de désagréments. Il n'existe pas de solution unique pour décourager les bernaches à s'installer ici mais il existe **DES** solutions.

Règle no ① : **CESSER DE LES NOURRIR !!!**

Cette règle est **FONDAMENTALE**. Aucun animal n'abandonnera un site où on le nourrit. En revanche, si les bernaches ne dépendent que des sources de nourriture naturelles, certaines d'entre elles pourraient être contraintes de se déplacer ailleurs.

La direction du camping a déjà pris action en ce sens et projette d'installer des affichettes le long de la Rivière-des-Pins à l'intention des campeurs. Pensez à aviser aussi vos visiteurs de cette interdiction.

Règle no ② : **MODIFIER LE PAYSAGE**

pour changer leurs habitudes. Autrement dit, **rendre le milieu le moins accueillant et le moins hospitalier possible !**

Bien que cette solution puisse sembler inacceptable pour certains propriétaires riverains, la modification de l'aménagement paysager constitue la meilleure solution à long terme pour contrer l'augmentation de la population de bernaches. Il existe plusieurs façons de rendre l'habitat moins attirant pour ces oiseaux, sans pour autant le rendre moins agréable pour les humains ou les autres animaux.

L'installation de barrières est efficace car les bernaches du Canada préfèrent les grands espaces découverts qui leur permettent de voir les prédateurs approcher. Lorsqu'elles sont en mue ou qu'elles accompagnent leurs jeunes, les bernaches sont incapables de voler et elles doivent donc pourvoir marcher vers les zones de pâturage. Dans la plupart des cas, les inconvénients associés aux barrières placées sur les parcours de fuite des bernaches les décourageront de s'installer. Voici quelques exemples de barrière :



- **Barrières végétales.** Les plantations denses d'herbes hautes, d'arbustes, de plantes aquatiques et de buissons peuvent empêcher les bernaches d'avoir un accès direct aux rivages ou aux zones de pâturage. Les plantes doivent être assez hautes pour empêcher les bernaches de voir au-dessus d'elles. Les plantations larges sont plus efficaces que les plantations étroites.
- **Clôtures.** Il peut s'agir de clôtures en treillis, en grillage à poulailler, en grillage plastique, en monofilaments ou de clôtures à neige. Les clôtures doivent être placées à la hauteur des bernaches adultes afin de les empêcher de les contourner, de marcher en dessous ou de passer au travers. Les clôtures peuvent bloquer l'accès à l'eau et aux sentiers privilégiés par les bernaches.
- **Grilles.** Les grilles ou les fils, câbles, ficelles ou cordes multiples disposées parallèlement et tendues de 30 à 50 centimètres au-dessus de la surface empêchent les bernaches d'y accéder.
- **Barrières de trajectoire de vol.** On peut planter des arbres supplémentaires ou suspendre des cordes jaunes, des rubans de signalisation, des rubans brillants Mylar®, ou des guirlandes de disques compacts à une bonne hauteur entre des arbres pour bloquer les trajectoires de vol de la bernache et ainsi rendre l'endroit moins désirable. Les cordes doivent flotter au vent, elles seront plus visibles, et les bernaches auront plus de mal à prévoir des trajectoires d'approche et de décollage.

Règle numéro ③ : **MODIFIER LE GAZON POUR LE RENDRE MOINS ATTIRANT**

Plusieurs techniques de gestion du gazon peuvent aider à décourager les bernaches d'utiliser les lieux :

- **Tondez la pelouse moins souvent.** La bernache préfère les jeunes pousses d'herbe tendre. L'herbe longue ne leur plaît pas autant, car avec le temps elle devient plus

coriace et fibreuse que l'herbe courte. Vous pouvez laisser pousser seulement la partie qui borde un plan d'eau.

- **Changez le type d'herbe.** D'autres types d'herbe ou de foin peuvent repousser les bernaches de manière naturelle. Recherchez des espèces d'herbe coriace adaptées à nos conditions climatiques. Les bernaches pourraient être découragées de rester si ces espèces d'herbes sont plantées dans l'habitat qu'elles utilisent habituellement.

Comité des communications de l'ARLB

24 juillet 2022

Suivez-nous sur  association des riverains du lac blanc

Cet article est rédigé presque entièrement à partir du contenu offert par le gouvernement fédéral à l'adresse suivante : <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/conservation-oiseaux-migrateurs/publications/manuel-gestion-bernache-hutchins-sud/chapitre-3.html>